

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-04-07

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS : BERTOLI Régis, PHILIPPON Franck (excusé).

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Convocation du 26/03/2025 (affichée le 26/03/2025).

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes « le réveil du cygne » : 300 euros
- Souvenir Français (comité de Montmirey le Ch.) : 100 euros
- Association Sportive du Collège de Pesmes : 120 euros
- Association S.P.V. EVENT d'Orchamps : 1.000 euros

Subventions votées à l'unanimité

Dans le même temps, le conseil municipal décide d'attribuer 30 euros par enfant qui participera au voyage à Londres organisé par le collège de Pesmes (somme versée au Collège ou aux familles sur justificatifs)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025

Dans le même temps, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) a décidé de ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions déposées par :

- ✓ Compagnie La Carotte

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

